

BULLETIN D'INSCRIPTION

MARCHÉ DE NOËL

A retourner avant le **17 novembre 2023** avec pièces jointes

au **Service Festivités/Protocole** –

Hôtel de Ville – 4, rue de la Mairie –

34430 Saint-Jean-de-Védas – Tél. 04 67 07 83 02 –

Mail : festivites@saintjeandevedas.fr

NOM et Prénom	Raison Sociale et N° Siret
.....
Adresse	Code postal et Ville
.....
Téléphone fixe et Portable	Adresse mail LISIBLE (en majuscule)
.....

NATURE DU STAND

TARIFS (paiement à la réservation)

Droits d'occupation pour le marché de Noël, emplacement de 3 ML

Cochez la case correspondante

<input type="checkbox"/> Stand non alimentaire Sans électricité	<input type="checkbox"/> Stand non alimentaire Avec électricité	<input type="checkbox"/> Stand alimentaire ou de boissons Sans électricité	<input type="checkbox"/> Stand alimentaire ou de boissons Avec électricité	<input type="checkbox"/> Food Truck Sans électricité	<input type="checkbox"/> Food Truck Avec électricité
Prix = 25 €	Prix = 35 €	Prix = 35 €	Prix = 50 €	Prix = 130 €	Prix = 150 €
Puissance électrique souhaitée : Kw	 Kw	 Kw

A payer : €

Pièces à fournir :

1 bulletin d'inscription ;

Le paiement à l'inscription de votre emplacement, par chèque à établir à l'ordre du Régisseur des Recettes ou en espèces ;

1 photocopie de votre pièce d'identité ;

1 attestation d'assurance ;

1 attestation de la MSA ou un extrait du KBIS.

1 photo des produits proposés

Les exposants retenus s'engagent à être présents pour toute la durée de la manifestation, en respectant les horaires.

• Les demandes d'inscription seront examinées par l'organisateur qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession du demandeur ou des produits présentés.

• Le nombre de stands étant limité, le dossier sera étudié selon des critères de qualité et d'originalité des produits présentés. À cet effet, les candidats sont invités à présenter un dossier aussi représentatif que possible de leur activité (photos des produits pour en apprécier le visuel).

• Après acceptation de leur dossier, les exposants retenus recevront une convention, leur permettant de garantir leur participation. Un plan d'implantation annexé à la confirmation indiquera leur emplacement.

Date

Signature